



PLANET'MÔM

Association d'Accueil Péri-scolaire La Remaudière

REGLEMENT INTERIEUR

L'accueil périscolaire Planet'Môm est une association loi 1901, qui s'adresse aux enfants scolarisés dans la commune de la Remaudière. Il accueille les enfants le matin avant l'école et le soir après l'école, ainsi que le mercredi toute la journée, à partir de septembre 2020.

CONDITIONS GENERALES

✓ Inscription

Il est obligatoire pour toutes les familles de constituer un dossier d'inscription afin de pouvoir utiliser le service de l'accueil périscolaire, que ce soit pour le matin et le soir, ou le mercredi.

Il faut donc remplir : - la fiche de renseignements (par famille)

- la fiche sanitaire (par enfant)

- le mandat SEPA (si vous souhaitez être en prélèvement automatique)

Toutes les familles doivent être adhérentes à l'association. Le prix de l'adhésion pour l'année scolaire est fixé à **10 euros par enfant**. Pour les inscriptions à partir du 1^{er} janvier, le prix de l'adhésion sera de **5 euros par enfant**. Pour les familles qui sont en prélèvement automatique, l'adhésion sera prélevée avec la 1^{ère} facture. Pour les autres familles, le paiement devra être effectué par chèque ou par espèces lors du dépôt du dossier d'inscription.

✓ Fonctionnement

✚ **La capacité d'accueil de nos locaux étant limitée, nous devons impérativement prévoir le nombre d'enfants présents chaque jour. Il est donc obligatoire d'inscrire votre enfant à l'avance.** L'inscription se fait soit par le portail web soit sur le classeur mis à votre disposition à l'entrée. Les enfants devront être inscrits la semaine précédant l'accueil, **vendredi 19h dernier délai**. Toutes inscriptions, ou modifications, au-delà du vendredi soir 19h sera soumis à une pénalité (1€ par enfant et par temps d'accueil).

Exemples :

- Vous inscrivez votre enfant le mardi matin, au lieu du vendredi précédent, pour la semaine en cours : « Ma fille viendra à l'accueil périscolaire jeudi matin et soir et vendredi matin », il vous en coûtera 3 euros de pénalité en plus du coût du temps d'accueil.

- Vous désinscrivez votre enfant le lundi soir, au lieu du vendredi précédent, pour la semaine en cours : « Mes deux enfants n'iront pas à l'accueil périscolaire mercredi matin, jeudi matin et vendredi matin », il vous en coûtera 3 euros de pénalité par enfant soit 6 euros.

En dehors des horaires d'ouverture, un répondeur téléphonique est à votre disposition au

02 40 33 94 43 ainsi qu'un téléphone portable **06 33 48 97 39**

- ✚ **Important** : les parents doivent accompagner leurs enfants **jusqu'à l'intérieur du local de l'association**. Vous devez **IMPERATIVEMENT** refermer le portillon derrière vous pour des raisons de sécurité.
- ✚ Un enfant ne peut pas partir sans être accompagné de ses parents ou de la personne désignée sauf autorisation écrite des parents.
- ✚ Les enfants doivent respecter le matériel mis à disposition ainsi que les activités de chacun.
- ✚ Tout comportement jugé inacceptable par l'animateur peut aboutir à l'exclusion de l'enfant si ce comportement est récurrent.

HORAIRES ET TARIFICATION

✓ Accueil périscolaire du matin et du soir

Les enfants sont accueillis tous les matins et tous les soirs les jours de classe aux horaires suivants :

- matin : 7h00 à 8h35
- soir : 16h15 à 19h00 (il y aura un soir dans la semaine où l'accueil ouvrira à 15h15 pour les enfants qui ne font pas de catéchèse ou de culture chrétienne. Ce jour n'est pas encore défini par l'école)

Si votre enfant arrive entre	il vous sera facturé
7:00 à 7:14	1h30
7:15 à 7:29	1h15
7:30 à 7:44	1h
7:45 à 7:59	45 min
8:00 à 8:30	30 min

Si votre enfant part entre	Il vous sera facturé
16:15 à 16:44	30 min
16:45 à 16:59	45 min
17:00 à 17:14	1h
17:15 à 17:29	1h15
17:30 à 17:44	1h30
17:45 à 17:59	1h45
18:00 à 18:14	2h
18:15 à 18:29	2h15
18:30 à 18:44	2h30
18:45 à 19:00	2h45

- Tout quart d'heure entamé est dû.
- | | | |
|----------------------|---|------------------------|
| Matin : 8h00 à 8h30 | } | Il sera compté ½ heure |
| Soir : 16h15 à 16h45 | | |
- **Au-delà de 19h (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et 18h30 (mercredi), il vous sera facturé 5 euros du ¼ heure**

Tarifs

QF	Tarif horaire commune	Tarif horaire hors commune
<500	1.90€	2.20€
501 à 700	2.00€	2.32€
701 à 850	2.20€	2.52€
851 à 1000	2.42€	2.74€
1001 à 1400	2.52€	2.84€
>1400	2.74€	3.04€

Le petit-déjeuner est servi entre 7h et 7h45 à la demande des parents et est facturé **0.50 euros**.

Le goûter est servi systématiquement aux enfants dès leur entrée à l'accueil périscolaire du soir et est facturé **0.50 euros**. Pour les enfants qui vont au soutien, et qui reviennent à l'accueil périscolaire après, un goûter est également fourni.

✓ Accueil du mercredi

Le mercredi, les enfants ont la possibilité de venir :

- Toute la journée avec repas
- Le matin avec ou sans repas
- L'après-midi avec ou sans repas

Horaires d'accueil

- Journée complète : 7h à 9h / 16h45 à 18h30
- Matin : - sans repas : 7h à 9h / 12h à 12h15
- avec repas : 7h à 9h / 13h45 à 14h
- Après-midi : - sans repas : 13h30 à 13h45 / 16h45 à 18h30
- avec repas : 11h45 à 12h / 16h45 à 18h30

Tarifs

➤ Pour la demi-journée

Quotient Familial	Tarif forfaitaire hors Cantine
inf. à 500	2,57 €
501 à 700	3,60 €
701 à 850	4,37 €
851 à 1000	5,14 €
1001 à 1400	7,20 €
Sup. à 1400	7,91 €

Inscription à la cantine sera possible avec un supplément de **4,15€ / repas**.

➤ Pour la journée

Quotient Familial	Tarif Forfaitaire avec Cantine
inf. à 500	8,78 €
501 à 700	10,63 €
701 à 850	12,02 €
851 à 1000	13,41 €
1001 à 1400	17,11 €
Sup. à 1400	18,40 €

✓ Facturation

La facturation sera remise aux familles à la fin de chaque mois. Le paiement s'effectuera au 15 du mois suivant.

Mode de paiement : - prélèvement bancaire (**bordereau SEPA à compléter, si vous avez déjà donné vos coordonnées bancaires pas besoin de le remplir à nouveau**)

- chèque (à l'ordre de Planet'Môm)
- espèces

Pour les familles avec au moins 3 enfants, nous effectuerons une remise de 50% sur la facture du 3^{ème} enfant.

REGLES GENERALES

✓ SANTE

Les enfants doivent être à jour de leur vaccination.

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant à l'exception d'un traitement médical continu.

Pour les enfants soumis à un traitement médical continu, les familles concernées fourniront à l'animatrice la photocopie de l'ordonnance, les médicaments à administrer ainsi que le PAI (Projet d'Accueil individualisé) réalisé avec l'école.

Tout cas particulier doit être signalé à la directrice.

✓ RESPONSABILITE

- L'association n'est pas responsable en cas de vol ou de perte d'objets personnels dans l'accueil périscolaire.
- L'association devient responsable de l'enfant adhérent à partir de l'instant où il se présente auprès d'un membre de l'équipe d'animation.
- En cas de dégradations volontaires, la responsabilité de l'auteur ou celle de ses parents pourra être engagée.

✓ EXCLUSION

Le bureau de l'association se réserve le droit d'exclure les familles dans les cas suivants :

- Retards de paiement répétitifs
- Retards réguliers pour venir chercher les enfants
- Non-respect du règlement intérieur
- Non-respect des règles de vie en communauté

✓ ACCIDENT

En cas d'urgence évidente ou supposée, l'animatrice fera appel au 15 pour transporter l'enfant malade ou blessé à l'hôpital désigné par les parents. La famille en sera avisée par les moyens les plus rapides.

L'accidenté ou le malade alors confié à l'équipe de secours, n'est plus sous la responsabilité de l'animatrice.

Dans les autres cas, la famille sera invitée à venir chercher l'enfant malade ou blessé.

✓ ASSURANCE

Tous les enfants participants aux activités de l'association sont systématiquement couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA.